Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Octobre 1893. No. 3.

ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

MONSEIGNEUR TACHÉ.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

ECOLES DE MANITOBA

Depuis 75 Ans.

Suite.

I.—PHASE PREMIÈRE.

LES ÉCOLES D'ASSINIBOIA ET DU NORD-OUEST DEPUIS LEUR FONDATION JUSQU'À LA CESSATION DE L'AUTORITÉ DE L'HONORABLE COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

La période dont il est ici question couvre un peu plus de cinquante années, pendant lesquelles, la cause de l'éducation a fait des progrès qui peuvent paraitre bien lents à ceux qui n'ont pas connu le pays à cette époque, mais qui ne peuvent pas manquer de frapper les hommes qui savent les difficultés de tout genre, dont ont été environnés les commencements de la colonie et les retards que ces difficultés ont apporté à ses développements.

Aux préjugés injustes de quelques-uns, je puis opposer le témoignage de deux hommes éminents, bien connus et tout-à-fait désintéressés: L'Honorable James W. Taylor, plus tard Consul Américain à Winnipeg, visita la colonie en 1859; le Très-Honorable Sir Charles Tupper la visita en 1869; tous deux m'ont répété souvent que leur plus grande surprise, lors de leurs visites ici, a été de constater par eux-mêmes l'excellence de l'éducation donnée dans nos établissements de la Rivière-Rouge, même à cette époque reculée; et cela je le répète au milieu d'obstacles sans nombre, dans une colonie naissante, isolée et éprouvée par des revers multiples.

A cette époque, les écoles étaient toutes confessionnelles. Les dénominations religieuses les établissaient; les parents aidaient dans une certaine mesure; dans aucun cas ils n'étaient gênés dans leur liberté d'en faire bénéficier leurs enfants, ils n'étaient nullement tenus de détourner leur aide de ces écoles, pour assister d'autres institutions, auxquelles ils ne pouvaient pas ou ne voudraient pas envoyer leurs enfants. Nos écoles d'alors n'existaient pas de par la loi. D'un autre côté, *l'autorité civile ou l'Etat*, loin d'enrayer en quelque chose l'action de ces écoles, les favorisait et les aidait.

C'est pour prouver cette assertion que je veux examiner la conduite des trois pouvoirs qui ont exercé leur autorité à la Rivière-Rouge, pendant la période dont je m'occupe.

1o.—LORD SELKIRK AIDA LES ÉCOLES.

Nous avons vu plus haut que c'est Monseigneur Plessis qui a prescrit la construction de la première école à établir, sur les bords de la Rivière-Rouge. C'est avec ce même Prélat que Lord Selkirk traita de l'établissement permanent de missionnaires catholiques, dans sa colonie naissante. Dès l'année 1816, dans une lettre datée du 4 Avril, le fondateur d'Assiniboia écrivait ce qui suit à l'Évêque catholique de Québec:

"Je suis convaincu qu'un ecclesiastique zélé et intelligent ferait un bien incalculable; si Votre Grandeur veut choisir un sujet qualifié pour cette œuvre, je n'hésite pas à lui assurer ma considération et à lui offrir tous les secours que Votre Grandeur jugera nécessaires."

En 1817, Lord Selkirk visita sa colonie. Les déplorables événements de l'année précédente, les craintes et les regrets des colons n'ébranlèrent pas ses espérances, dans le succès final de l'entreprise qu'il poursuivait avec tant d'affection. D'un autre côté, les malheurs passés lui firent comprendre l'avantage et la nécessité de donner à sa colonie naissante les influences religieuses, qui seules pouvaient en assurer le succès et la stabilité. Aux colons Protestants il désigna du doigt, l'endroit où serait plus tard leur église et leur école. Il fit la même chose pour les Catholiques, en les assurant qu'il s'était déjà mis en relation avec l'Évêque de Québec. Il leur conseilla de rédiger une pétition qu'il appuierait et ferait parvenir au digne Prélat. La pétition fut signée et Lord Selkirk, en l'envoyant à l'Évêque de Québec, insista pour qu'elle ne demeurât pas sans effet.

Ces demandes furent accueillies favorablement; le départ des missionnaires fut fixé au mois de Mai 1818; Messieurs Provencher et Dumoulin furent choisis par Monseigneur Plessis. L'Illustre Prélat leur traça les instructions, dont nous avons déjà parlé. Une copie en fut présentée à Lord Selkirk qui dans une lettre, écrite de Montréal en date du 8 Mai, en donne l'appréciation suivante:

"Monseigneur, Monsieur Provencher m'a communiqué les instructions et autres documents dont il est muni, qui paraissent remplir tout ce que l'on pouvait désirer."

Que le lecteur veuille bien s'en souvenir, ces instructions prescrivaient aux missionnairires l'obligation d'établir *des écoles* dans différents endroits, et leur enjoignaient de fixer leur demeure près du Fort Douglas, sur la Rivière-Rouge, et d'y construire "*une église, une maison, une école.*"

C'est après avoir pris connaissance de ces instructions, que Lord Selkirk n'hésite pas à dire qu'elles "paraissent remplir tout ce qu'on peut désirer;" aussi le noble Lord donna cours à sa générosité et fit préparer de suite les contrats (indentures), qu'il signa le 18 du même mois, et par lesquels il céda à Monseigneur Plessis et à ses co-Trustees (fidei-commissaires) deux morceaux de terre. L'une de ces donations couvre une superficie d'environ 20 milles carrés et est située à l'est de la Rivière La Seine; l'autre qui à une étendue de 22 acres ou 15 chaines carrées, est située sur les bords de la Rivière-Rouge, près du Fort Douglas. Le tout pour aider les œuvres qu'entreprendront les missionnaires catholiques à la Rivière-Rouge.

Le 19 du même mois de Mai 1818, les deux prêtres, accompagnés de M. Guillaume Edge, *qui devait les aider à instruire les enfants*, s'embarquèrent sur un canot d'écorce, frêté en partie aux dépens de Lord Selkirk, et le 16 Juillet ils arrivaient au fort Douglass. De suite, les missionnaires commencèrent une construction qui tout d'abord devait être "*une église, une maison, une école.*" Ils la placèrent précisément sur un des lots de terre donnés par Lord Selkirk. Ces humbles commencements se développèrent, malgré les plus pénibles épreuves et les plus grandes difficultés, pour devenir graduellement l'important établissement de Saint-Boniface. Après 75 ans d'existence, au milieu de bien des vicissitudes, mais sans interruption, c'est encore sur ce même lot de terre que se trouvent l'église devenue Métropole, la maison devenue demeure archiépiscopale; l'école, devenue d'un côté le collège de Saint-Boniface et l'Académie Provencher, pour les garçons, et de l'autre le Pensionnat et l'Académie Taché, pour les filles. Encore aujourd'hui, les terres, données par Lord Selkirk, aident à soutenir les établissements d'éducation.

On voit, dans cette fondation de la première école de la Rivière-Rouge, la part prise par l'autorité civile, l'*Etat* d'alors.

Lord Selkirk était Ecossais et Presbytérien, cependant il crut de son devoir et de son intérêt d'agir comme il l'a fait. Fondateur et directeur d'une colonie dans laquelle il y avait des Canadiens, des catholiques, il pria un évêque canadien de lui donner des prêtres pour pourvoir aux besoins spirituels de ses colons et pour instruire leurs enfants. Il avait assez de sens pratique pour comprendre que, quand on veut la fin, on veut les moyens légitimes et efficaces; que le moyen le plus certain d'assurer le succès de son entreprise était d'appeler à son aide des missionnaires, dont le zèle et le désintéressement ne pourraient manquer de lui être utiles. Lord Selkirk n'agita pas la question de l'union de l'Eglise et de l'Etat; il n'adopta ni ne répudia cette théorie; il comprit tout simplement que l'action combinée des pouvoirs civil et religieux, que leur bonne entente ne peuvent qu'être favorables au développement d'un pays, ainsi qu'à la prospérité véritable et au bonheur de ses habitants. Les troubles qui avaient eu lieu, dans sa colonie naissante, lui avaient fait comprendre la nécessité des salutaires restreintes qu'imposent la religion et ses enseignements. Il se persuada facilement qu'il en coûte moins à favoriser la construction des églises et des écoles, voire même à aider les missionnaires, qu'à lever des troupes et à entretenir une armée de gendarmes. Lord Selkirk était colonisateur: il voulait des colons, des immigrants; il savait qu'un moyen puissant de satisfaire ceux qu'il possédait et d'en attirer d'autres était de leur faciliter l'éducation de leurs enfants, sans violenter leurs consciences. L'expérience ne fit que nourrir ces convictions dans le fondateur de la colonie d'Assiniboia. Aussi, quinze jours avant sa mort, le 22 Mars 1820, ses agents à Montréal écrivaient à Mgr Panet, à Québec:

"Nous demandons la permission, de la part de Lord Selkirk, de vous offrir toute l'assistance en notre pouvoir pour le voyage de ces messieurs, (un *prêtre* et un *instituteur*) et nous vous prions de nous dire quand ils seront prêts et de nous indiquer l'aide dont ils pourraient avoir besoin."

Cette faveur fut la dernière reçue du noble colonisateur par les missionnaires catholiques. Lord Selkirk mourut le 8 Avril suivant.

2o.—AIDE DONNÉE AUX ECOLES PAR LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Après la mort de Lord Selkirk, la Compagnie de la Baie d'Hudson rentra en possession des terres qu'elle lui avait cédées et se chargea de la direction de la colonie. Cette Compagnie, par suite d'une entente avec la "Church Missionary Society," donna passage, de Londres à York Factory, à un ministre de l'Eglise d'Angleterre. Le Révérend M. West, en compagnie d'un instituteur, M. Harbridge, se rendit à la Rivière-Rouge à l'automne de 1820; il construisit, sur le terrain donné par Lord Selkirk, une maison en *logues* qui, elle aussi, fut à la fois une église, une de-

meure, une école, devenues depuis "*the Bishop's court, the cathedral and the college of St. John.*"

Bientôt après, la Compagnie de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest mirent fin à leurs rivalités et réunirent leurs interêts. En face de cette situation nouvelle, Lady Selkirk qui avait toujours partagé les vues et la générosité de son digne époux, écrivait à l'Archevêque de Québec, en date du 27 Juillet 1821 :

"Monseigneur, j'espère que l'arrangement dernièrement fait par la Compagnie de "la Baie d'Hudson, au lieu de nuire aux intérêts de la mission, lui donnera beaucoup de "facilité, en améliorant la manière de conduire le commerce avec les sauvages."

Ce vœu de la noble Dame ne fut pas formulé en vain.

L'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, seule maîtresse dans le pays, a toujours favorisé les écoles soit catholiques, soit protestantes ; et cela de plusieurs manières, parmi lesquelles j'en citerai trois : des octrois de terres ; des passages sur les embarcations et des subsides en argent.

OCTROI DE TERRES.

Il est à ma connaissance personnelle que, dans les limites de la colonie d'Assiniboia, à peu près toutes les écoles catholiques ont été construites sur des lots de terre, donnés à cette fin par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Qu'il me suffise de mentionner les écoles de Saint-Vital et de Saint-Norbert sur la Rivière-Rouge, et celles de Saint-Boniface Ouest, de Saint-Charles, de Saint-François-Xavier et de la Baie Saint-Paul sur l'Assiniboine. Je n'hésite pas à dire que ce que la Compagnie a fait pour les Catholiques, elle l'a fait aussi pour les Protestants. J'ai toujours cru que les lots, sur lesquels étaient bâties les écoles de Saint-Paul, Saint-Andrew, Saint-James, Headingly, etc., etc., étaient des dons de la Compagnie. Il n'est peut-être pas non plus sans à propos de remarquer que quand la Compagnie donnait un terrain pour une école, elle ne donnait pas seulement un acre ou deux, mais bien des lots entiers.

PASSAGES SUR LES EMBARCATIONS.

Un des grands obstacles à l'instruction des enfants se trouvait dans la difficulté de se procurer des instituteurs. Au début surtout, il fallait en faire venir soit du Canada, soit d'Angleterre ou de France. Tout le monde sait combien ces voyages étaient longs, difficiles et dispendieux. Les embarcations de la Compagnie étaient les seules qui pénétraient dans le pays, et les facilités qu'elles offraient étaient d'autant plus précieuses qu'elles étaient plus restreintes. Sans le bon vouloir de la Compagnie, il était comme impossible de pénétrer dans ses domaines ; sans son secours, plusieurs instituteurs et institutrices, qui ont rendu ici des services importants, n'auraient pas pu nous arriver et plusieurs de nos écoles n'auraient pas ouvert leurs portes aux enfants. C'est donc une aide bien importante et bien réelle que la Compagnie a donnée aux écoles d'Assiniboia, en accordant sur ses embarcations des passages le plus souvent gratuits. Volontiers, j'offre ici le tribut de ma reconnaissance aux directeurs de cet honorable Corps. Je suis persuadé que les autorités des écoles protestantes ont nourri un sentimant analogue, car elles ont reçu au moins autant que nous.

DONS EN ARGENT.

Non contente de donner des terres pour les écoles et de transporter leurs instituteurs, la Compagnie leur est aussi venue en aide par des dons en argent. Le Gouverneur Georges Simpson savait les sacrifices que s'imposait Mgr Provencher pour les fidèles confiés à ses soins et pour l'instruction de leurs enfants. Aussi dans une assemblée des Bourgeois de la Compagnie, tenue à York Factory, le 2 Juillet 1825, il proposa les considérants à la résolution que j'emprunte aux minutes de cette assemblée :

"Attendu que les efforts bienveillants et infatigables de la mission catholique à la "Rivière-Rouge ont aidé puissamment au bien-être et à l'instruction morale et religieuse "de ses nombreux adeptes ; et attendu qu'on remarque avec une vive satisfaction, que "l'influence de la mission, sous la direction du Très-Révérend Evêque de Juliopolis, a "été constamment dirigée de façon à assurer les meilleurs intérêts de la colonie et du "pays en général, il est

"Résolu : que pour témoigner notre approbation d'une conduite si louable et si "désintéressée de la part de la dite mission, il soit recommandé à l'honorable Comité "qu'une somme annuelle de cinquante louis sterling lui soit donnée pour l'aider."

Cette recommandation fut acceptée par le Comité de Londres, et à partir de cette date, une somme de cinquante louis, *qui fut plus tard doublée*, fut payée annuellement à l'Evêque catholique de la Rivière-Rouge. Je puis assurer le lecteur, qu'au lieu de prendre cet argent pour lui-même, l'Evêque de Saint-Boniface le consacra aux œuvres dont il était chargé, surtout à l'œuvre des écoles qu'il ne soutenait et développait qu'avec beaucoup de difficultés.

Les missions protestantes, par conséquent leurs écoles, ont été à cet egard plus favorisées que les nôtres. Sans en être jaloux, les Càtholiques ont pu constater que la Compagnie donnait plus à l'Evêque de Rupert's Land qu'elle ne donnait à celui de Saint-Boniface. Il ne peut pas me venir, et il ne m'est jamais venu à la pensée de chercher à savoir l'emploi que les Lords Bishops de Rupert's Land ont fait de l'argent qu'ils recevaient, mais je dois à la justice de dire que Leurs Seigueuries se sont toujours montrées si zélées pour le succès des écoles protestantes, que je suis convaincu qu'Elles ont été bien aises de recevoir ce secours de la Compagnie, pour en employer une large part au soutien des écoles de leur dénomination.

Après ce que je viens de dire, il me paraît évident que la Compagnie, comme *Pouvoir Public*, a puissamment aidé les écoles, tant catholiques que protestantes, d'Assiniboia.

3o.—LE CONSEIL COLONIAL.

Le conseil d'Assiniboia est le troisième pouvoir qui ait exercé une juridiction civile dans les limites de la colonie du même nom. Les revenus dont le conseil pouvait disposer étaient très limités et se bornaient principalement aux produits des douanes.

Le conseil, sans passer de règlement ou loi relativement aux écoles, les aida néanmoins dans une certaine mesure, tant par des exemptions que par des donations.

EXEMPTIONS.

On voit dans les minutes du conseil d'Assiniboia que certaines exemptions de douanes furent décidées en faveur des écoles, par exemple "*les livres, les cartes, les instruments de philosophie*, etc., etc.," ne payaient pas de droits ; puis, dans la pratique constante, les exemptions de douane, accordées aux missions et aux missionnaires, s'étendirent aux écoles et aux instituteurs.

DONATIONS.

Malgré l'exiguité de ses ressources, le conseil d'Assiniboia donna quelquefois de l'argent, pour le soutien des écoles. Dans les minutes de l'assemblée du 16 Octobre 1850, on lit :

"Adam Thom, Ecuyer.—Motion pour prendre en considération l'apropos d'octroyer de l'argent pour l'éducation."

A l'assemblée du 1 Mai 1851, il fut proposé et résolu :

"Que cent louis sterlings soient donnés à même les fonds publics pour être divisés "également entre l'Evêque de Rupert's Land et l'Evêque du Nord-Ouest (Saint-Boniface) "pour être dépensés par eux et à leur discrétion, pour des fins d'éducation."

Dans l'assemblée du 27 Novembre 1851, on donna lecture d'une pétition des Trustees de l'Eglise Presbytérienne de Frog Plain demandant un octroi pour l'éducation. *En voici la traduction :*

"Au Gouverneur et Conseil d'Assiniboia, la pétition des Trustees de l'Eglise Pres-"bytérienne à la Grenouillère représentent humblement :

"Qu'une école a existé depuis deux ans sur le terrain de la dite Eglise ; que cette "école ne dépendant point du patronage de l'Eglise de Rupert's Lend, ne parait pas "avoir été prise en consideration dans l'octroi de cinquante louis que vous avez fait à "Sa Seigneurie, au mois d'Avril dernier, pour des fins d'éducation ; que pendant la der-"nière partie de cet interval, la dite école a été placée sous le patronage d'un ministre "dûment ordonné ; que confiants dans sa direction active et éclairée, vos Pétition-"naires et ceux qu'ils représentent, espèrent voir la dite école s'élever dans une certaine "mesure, au niveau des Ecoles Paroissiales d'Ecosse.

"Que comme le développement de l'éducation semble plus requis, au moins parmi "les Protestants de la colonie, que sa simple extension, vos Pétitionnaires demandent "que leur ministre puisse recevoir, des fonds publics, une somme proportionnée aux "cinquante louis accordés comme il est dit plus haut, à l'Eglise d'Angleterre, sans pré-"judice néanmoins à l'égalité reconnue à cet article entre les Protestants, comme un "tout, et les Catholiques Romains.

"Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

"(Signé), A. ROSS, JOHN FRASER,
"et les autres Trustees de la Congrégation Presbytérienne.

"Colonie de la Rivière-Rouge, 5 Novembre 1851."

Cette pétition eut son effet ; le 13 Juillet 1852,

"Dr Bunn proposa et M. Laflèche seconda cette résolution : Que quinze louis ster-"lings soient octroyés au Révérend John Black, de la Grenouillère pour fins d'éducation, "suivant la pétition du comité de sa congrégation."

Voté unanimement.

"Le 9 décembre 1852, M. Laflèche proposa, appuyé par le Dr Bunn, que quinze "louis sterlings soient donnés à l'Evêque de Saint-Boniface pour fins d'éducation."

Cette proposition fut votée malgré l'opposition de l'Evêque de Rupert's Land et de deux autres conseillers. Donc, le conseil d'Assiniboia a reconnu et aidé les écoles.

LES PROTESTANTS COMME UN TOUT.

On peut remarquer dans la pétition des Presbytériens que, tout en demandant de l'argent pour l'école de leur Dénomination, ils affirment qu'ils font cette demande "sans préjudice...... à l'égalité "reconnue, à cet article, entre les Protestants, *comme un tout*, et les "Catholiques Romains."

Les Presbytériens affirment par là un fait qui était bien connu dans la colonie d'Assiniboia et dont le Gouvernement lui-même tenait compte dans ses actes.

C'est ainsi que les huit recensements, qui ont été faits dans la colonie avant le transfert au Canada, n'indiquent que deux Dénominations religieuses : les Catholiques et les Protestants, ces derniers comprenant les Anglicans, les Presbytériens, etc., etc.

D'après ce qui précède il est facile d'établir qu'elle était la "*coutume ou pratique*" dans la colonie d'Assiniboia, "*au sujet de l'éducation au moment de l'Union*," et quels étaient "*les droits ou privilèges que les différentes classes de personnes*" possédaient à l'article des "*écoles confessionnelles.*" Oui, en étudiant l'histoire de nos écoles, pendant la première phase de leur existence, il est impossible de ne pas constater les faits suivants :

1o. Dès le début de la colonie, son fondateur se préoccupa de l'établissement des écoles, et n'en voulut pas d'autres que des "écoles confessionnelles" comme répondant mieux aux besoins et aux aspirations des différentes classes de personnes qui en composeraient la population.

2o. L'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, en continuant l'œuvre de Lord Selkirk, s'inspira des mêmes idées au sujet de l'éducation et comprit l'apropos d'harmoniser les "différentes classes de personnes" en reconnaissant à chacune, des droits égaux à des écoles dans lesquelles les enfants recevraient respectivement une instruction conforme aux convictions religieuses de leurs parents.

3o. De fait, pendant le demi siècle qui nous occupe, toutes les écoles de la Rivière-Rouge furent des "écoles confessionnelles."

4o. Pendant cette période, toutes les ressources dont les citoyens pouvaient ou voulaient disposer, en faveur de l'éducation, allèrent à des écoles confessionnelles.

5o. Nul n'était tenu ni par la loi, ni par la coutume, ni autrement, à contribuer au soutien d'écoles d'une Dénomination différente de la sienne, ou desquelles on repousserait les enseignements de sa propre Dénomination.

6o. L'État ou pouvoir public comprenant l'apropos d'écoles confessionnelles, a ajouté aux "droits" que possédaient toutes les classes de personnes "le privilège" d'une reconnaissance officielle des écoles établies par ces mêmes classes.

7o. Tous les pouvoirs publics qui ont exercé l'autorité, dans l'établissement de la Rivière-Rouge, avant l'Union avec le Canada, ont aidé par des octrois d'argent et autrement toutes les écoles confessionnelles établies par différentes classes de personnes.

8o. Au point de vue religieux, la coutume, appuyée par des actes officiels a toujours reconnu deux classes de personnes : les Catholiques et "les Protestants comme un tout" Et depuis la fondation de la colonie jusqu'à son union avec le Canada, les Protestants, même comme un tout, ont toujours été "la minorité des sujets de Sa Majesté."

A continuer.

Le Manitoba.

Mercredi, 25 Octobre 1893

LES DECLARATIONS MINISTERIELLES

La question de nos écoles occupe une telle place dans le domaine politique qu'il ne se tient pas une assemblée publique sans que l'on en parle. Les déclarations des ministres sont naturellement celles qui offrent le plus d'intérêt. Nous les notons à mesure qu'elles se produisent, en faisant les réserves qu'il convient pour sauvegarder nos droits et notre liberté d'action. C'est à ce titre que nous reproduisons celle que sir John Thompson a faite à Dunnville, Ont., en l'accompagnant des commentaires qu'elle a suggérés à notre excellent confrère le *Trifluvien :*

Certaines feuilles prêtent à Sir John Thompson la déclaration suivante qu'il aurait faite à Dunnville :

Mon impression personnelle est que nous n'aurons plus à nous occuper de cette question. Le peuple du Manitoba peut la règler lui-même, sans la lancer dans le domaine de la politique nationale.

Et l'on interprète cette déclaration comme signifiant, ou que la Cour Suprême décidera qu'il n'y a eu aucune violation des droits de la minorité, et que, conséquemment, l'acte de Greenway doit être maintenu ; ou que le Manitoba, et non le gouvernement du Dominion, sera appelé par la Cour à passer une loi pour remédier au mal, suivant que les circonstances sembleront l'exiger.

Pour notre part, nous nous refusons à croire que sir John ait prononcé les paroles qu'on lui prête. Elles sont en contradiction trop directe avec ses discours de Montréal et de Sainte-Rose. Et puis le premier ministre n'irait pas ainsi, de gaieté de cœur, s'aliéner les sympathies et perdre l'appui des conservateurs français, qui ne lui sont restés fidèles, dans cette crise soulevée par le fanatisme et alimentée par la hâblerie des libéraux, que parce qu'ils croyaient avoir l'assurance que la question des écoles du Manitoba, une fois sortie de l'ornière judiciaire, si elle en sortait avec un résultat fâcheux pour nos co-religionnaires, retomberait dans le domaine politique ; que, quoiqu'il arrive, il nous resterait toujours le recours à l'exécutif.

Il faut que le premier ministre comprenne bien que si nous blâmons les libéraux d'exploiter cette question dans un but politique, nous ne voulons ni ne pouvons abandonner la cause elle même, qui est pour nous à la fois nationale et religieuse ; que sur le fond même de la question, tous les esprits ici sont d'accord ; que c'est en vain qu'on nous demanderait de faire dans ce grave débat le sacrifice de nos opinions, pour l'amour de la paix et par le désir d'assurer le succès du parti.

Il est inutile, qui plus est, il est dangereux de se faire illusion à cet égard. L'hon. M. Chapleau parlait au nom de toute la population française de la Confédération quand, à l'assemblée du comté d'Hochelaga, il disait :

"Si le gouvernement ne rencontre pas dans la législature cet esprit de tolérance que l'Eglise reconnait aujourd'hui sous toutes les formes auxquelles le christianisme s'est adapté ; si les vieilles provinces qui ont créé la Confédération refusent de s'inspirer aux sources vives qui leur ont donné l'existence et la durabilité ; si, au nom des "droits égaux," on refuse justice égale et liberté de conscience à ceux qui la réclament, faut autant alors tout remettre en question et discuter de nouveau les termes de l'Union, qui ne peut faire une grande nation des éléments hétérogènes de nos provinces qu'à la condition de donner aux minorités la garantie des droits, privilèges et immunités sans lesquels ces minorités n'auraient jamais accepté le pacte qui constitue la Confédération."

Ces paroles n'ont pas été prononcées en vain. Elles tracent un programme auquel pour notre part, nous voulons rester fidèle. On l'on respectera les droits et privilèges sans lesquels nous n'aurions pas accepté la Confédération, ou la Confédération sera brisée. Et quand nous disons "nous," nous parlons aussi bien des minorités françaises dans les autres provinces que de la majorité française dans la province de Québec, car dans les questions de cette gravité, dans les évolutions de cette importance, dans une orientation politique qui concerne les intérêts généraux de la race, la race est solidaire, et le tout ne saurait se désintéresser de ce qui affecte les parties.

Il est bon de rappeler ces vérités aux gouvernants, quand ce ne serait que pour leur rappeler que les principes doivent passer avant les hommes, et qu'ils doivent en tout conformer leur politique à ces nécessités de la conscience qui n'admettent pas de déviation à droite et à gauche.

Les grands organes ministériels ne devraient pas rester muets, au sujet de déclarations comme celle ci. Nous les supplions de parler, d'éclairer l'opinion, et, s'il y a lieu, de la rassurer.

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

A l'occasion du jubilé de religion du R. P. H. Hudon, S.J., recteur du Collège de Saint-Boniface, il y avait à cette institution, mercredi, le 18 courant, soirée dramatique et musicale.

Nous donnons le programme en entier :

A. M. D. G.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE.

Soirée Littéraire et Musicale offerte au
RÉV. PÈRE H. HUDON, S. J.,
Recteur du Collège
A L'OCCASION DE SON JUBILÉ DE RELIGION,
MERCREDI, LE 18 OCTOBRE 1893,
A 8 HEURES P. M.

Par les élèves du Collège avec le bienveillant concours de la Fanfare de Saint-Boniface.

PROGRAMME.

Ouverture—Sous les Tilleuls ...... Canivez
Fanfare de Saint-Boniface.
Adresse française .... A. Grenier
Adresse anglaise .... B. Ryan
Heureux anniversaire.... Musique d'Auber
Chœur des élèves.

—PREMIÈRE PARTIE—

NOTRE VÉNÉRÉ PÈRE.

Dialogue—N. Bernier, M. Mollot, J. Gingras, B. Auger, E. Golden.
Le mineur. .... P. Henrion
Solo par M. Arthur Lévêque.
Un souvenir—Ode latine. .... L. Dubuc
Culver polka .... F. M. Steinhauser
Solo de cornet par M. le Professeur Sallé.
Apologue .... A. Bernier
Le vieillard et les jeunes gens.
Compliment en "if" .... Solo et chœur

SECONDE PARTIE.

Les Danaïdes .... Verhuizer
Fanfare de Saint-Boniface.

—LES DEUX AVEUGLES—

Patachon .... J. Trudel
Giraflier .... F. Létourneau
Souhaits de fête .... Musique de Rossini
Chœur des élèves.
Adresse—Son Honneur le maire de St-Boniface .... M. J. Lecomte
En retraite .... H. Mæck
Fanfare de Saint-Boniface.

JUBLANTI GRATULANTES.

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
LA FONTAINE.

18 OCTOBRE 1843–1893.

L'espace à notre disposition, cette semaine, ne nous permet pas de faire un long rapport sur cette jolie fête. Tous ceux qui figuraient au programme ont rempli leur partie à la haute satisfaction du nombreux auditoire, et maints rappels ont été faits de tout cœur.

Nous donnons les deux adresses présentées par les élèves ainsi que celle des citoyens par son honneur le maire de Saint-Boniface, M. Joseph Lecomte. Elles disent mieux que nous pourrions le faire, tout ce que le jubilé de religion du vénérable Père Jésuite inspire.

Le maire Lecomte en même temps que l'adresse présentait au Rév. Père une bourse assez ronde souscrite par les résidents de Saint-Boniface.

Voici les trois adresses :

Mon Révérend Père,

Un demi-siècle s'est écoulé depuis le jour où, fidèle à l'appel divin, vous avez dirigé vos pas vers cette Compagnie qui se réjouit avec tant de raison de vous posséder dans son sein. L'étendard des enfants d'Ignace, qui venait de reparaître sur le sol canadien, ne pouvait manquer de frapper vos yeux et de remuer votre cœur. Il vous apparut tout brillant des gloires du passé ; il portait écrit en lettres de sang le souvenir immortel des Brébeuf, des Jogues et des Lalemant. Oh ! alors, donnant, dans votre personne, les prémices de la nation canadienne, vous vous êtes enrôlé avec amour et bonheur, dans les rangs de la milice qui a fourni à la Nouvelle-France les premiers pionniers de la foi.

A vous, en ce jour, mon Révérend Père, à vous l'honneur incomparable d'être parmi les Canadiens le premier à célébrer votre cinquantième anniversaire dans la Compagnie de Jésus. C'est pourquoi nous mettons à vos pieds, en ce jour de fête, nos hommages et nos humbles félicitations. Votre main habile et diligente, mise au service d'un zèle infatigable, a fait fleurir un grand nombre d'institutions ; et si vos nombreux travaux ont épuisé les forces de votre corps, ils n'ont pu affaiblir l'élan d'un cœur enflammé du désir de toujours promouvoir la gloire du Dieu Rédempteur. Aussi, après avoir rempli les plus hautes fonctions dans la Compagnie de Jésus, vous venez aujourd'hui prêter votre concours à l'épanouissement du grain de sénevé qui, déposé en terre par Mgr Provencher, d'heureuse mémoire, et cultivé des mains et arrose des sueurs de Mgr Taché, promet le bel arbre destiné à proteger de ses rameaux bienfaisants la jeunesse de ces immenses régions de l'Ouest, et à leur fournir la saine nourriture de la doctrine catholique ; je veux parler du Collège de Saint-Boniface, humble dans ses commencements, il est vrai, mais grand dans la destinée que la Providence lui réserve à l'avenir. Comprenant la part importante que cette maison est appelée à prendre dans l'accroissement de la Religion, bonheur des peuples, dès ici-bas, vous vous êtes empressé de répondre à l'appel de Mgr de Saint-Boniface. Supérieur général des RR. PP. Jésuites du Canada, vous êtes venu, en 1884, recevoir des mains de Sa Grandeur l'objet de la plus grande sollicitude de ses vieux jours, l'éducation de la jeunesse chrétienne au Collège de Saint-Boniface. Là ne s'est pas borné votre dévouement ; quelques années après, quoique courbé sous le poids des ans, vous veniez prendre en main la direction de ce Collège. Heureux jour celui qui nous apportait la joie de vivre sous votre douce et aimable tutelle, et qui nous ménageait le plaisir de fêter votre 50me anniversaire de religion. Les annales de ce collège rediront à ces futurs enfants ce beau jour qui nous réunit à vos pieds, Père bien-aimé, et le spectacle nouveau dont nous sommes témoins pour la première fois. Ah ! puisse le ciel, favorable à nos vœux, vous accorder la santé et la force pour travailler encore au developpement de cette maison, le plus cher objet de votre sollicitude. Oui, qu'il vous conserve encore longtemps à l'affection de vos enfants, à l'édification de vos FF. et à la vénération de la pieuse population de Saint-Boniface.

Dear Reverend Father Rector,

We, the Faculty and students of St. Boniface College, are delighted to be able to congratulate you this day on your golden jubilee. Fifty years ago, a youth of twenty summers, you left your home and kindred to obey the inward voice calling you to an order that was known to you only by hearsay and through history. In those days, when the Jesuits had but lately returned to Canada, it was a brave bold deed to be the first in all your countryside to join their ranks. Only one novice had preceded you and he was unknown to you until you met him in the novitiate. As he has already gone to his eternal reward, you remain, Dear Reverend Father, the first Canadian that has completed fifty years in the Society of Jesus.

Providence has always laid upon your humility the arduous duties of a pioneer. When in 1845, you first crossed the Alleghanies to go to Kentucky in those days of uncomfortable stage coaches, you had to face the double difficulty of an unfamiliar race and an unknown tongue. Yet in that English speech, which you soon mastered, you so won your way to the great American heart as to be chosen, first among all natives of this continent, to govern a Jesuit College in New York City.

And so gentle and loveable was your rule that you were continued in the Presidential chair for ten faithful years—a record which none of your predecessors or successors have broken or even approached.

Again, when the Canadian Jesuits were constituted into a seperate organization, your General chose you as its first Canadian Head, and in this capacity also your term of office was prolonged far beyond the customary period.

Pioneer you then prouved yourself by founding in Montréal the first Jesuit scholasticate in Canada, wherein philosophy and theology, those preeminently Catholic sciences, are taught with unusual thoroughness and depth.

Pioneer you were again, when you headed the colonization movement in the Northern regions of the Province of Quebec, and appointed members of your Order to carry on a vigorous lecturing campaign in favor of colonization.

Pioneer you were especially, when you generously responded to our great Archbishop's appeal requesting you to take charge of this college. It was in 1884. The Winnipeg boom was in the worst stage of collapse. But you had faith in the future ; you picked your men from France, from England, from Nova Scotia, Ontario and Quebec, and sent them to this prairie province, in which your masterly intuition had discerned, despite limited population and wealth, the best elements of the British Empire and the flower of Canadian intellect and Canadian vigor.

Thus it seems quite providential that you should be celebrating your jubelee as Rector of this very college in the success of which the Society of Jesus would have had no part without you.

May God bless and prosper you, Dear Reverend Father, for many more years, that we may long continue to benefit by your wisdom and your kindliness. May His Beneficent Hand grant you the dearest wish of your heart in the ever-growing number and merit of the students. And, when the time comes, as come it must, for the Master to requite your lifelong service, you may rest assured, Dear Reverend Father, that our hearts will lovingly envy you the joy of the reward.

Au Révérend Père H. Hudon, S. J., Recteur du Collège de Saint-Boniface.

Mon Révérend Père,

La circonstance qui nous réunit auprès de vous en ce moment, nous offre un sujet de vive allégresse et de touchants souvenirs. En effet, un demi-siècle vient de s'écouler depuis que vous avez choisi le Seigneur pour être votre héritage, et que vous avez consacré vos talents et votre cœur à la Compagnie de Saint-Ignace. Pendant cette longue carrière de religieux, toute consacrée au salut des âmes, à la formation intellectuelle et morale de la jeunesse et au développement du royaume de Dieu, le ciel s'est plu à bénir d'une manière particulière et faire fructifier merveilleusement les œuvres de dévouement qui vous furent confiées par vos supérieurs. Vous vous êtes généreusement dépensé jusqu'à ce jour, répandant autour de vous la bonne semence de la vérité et des vertus.

Dieu a voulu prolonger vos jours, afin de vous permettre de donner à cette maison bénie, une sage direction par vos conseils et les exemples d'une carrière bien remplie.

Vous avez vieilli, mon Révérend Père, dans le service du Seigneur. Vos pas appesantis et vos cheveux blancs nous annoncent que vous atteindrez avant de nombreuses années le rivage où vous attendent d'immortelles récompenses et qu'avant longtemps, le soleil de votre existence dorera d'un éclat éternel le soir d'un beau jour pour vous. Permettez-nous de formuler pour vous deux sentiments qui se présentent tout naturellement en ce moment. Le premier, c'est celui de la reconnaissance au Très-Haut pour avoir donné à l'Eglise un saint prêtre ; à l'admirable Compagnie des RR. PP. Jésuites, un religieux dévoré du zèle des âmes, et au Collège de Saint-Boniface, un bon et sage Recteur.

Le second, c'est que Dieu réjouisse vos vieux ans et les conserve encore longtemps à l'affection et à la reconnaissance des citoyens de Saint-Boniface.

Ai-je besoin de vous dire, mon Révérend Père, que ces deux sentiments que je viens d'exprimer, nous les portons également à tous les professeurs de cette maison et que nous savons apprécier leur dévouement pour l'éducation de la jeunesse. L'éloge des RR. PP. Jésuites n'est pas à faire. Leur attachement aux vrais principes du catholicisme, leur dévouement au Saint Siège, qui leur a valu le beau titre de Garde du Pape, leur fermeté inébranlable en face des séductions de l'erreur, les rendent bien chers à tous les cœurs chrétiens.

Aux Révérends Pères de cette maison, nous disons avec affection et reconnaissance, et à vous en particulier, nous ajouterons : *Ad multos annos.*

En souvenir de cette belle fête, veuillez accepter ce présent comme bouquet de ce jour et hommage de nos sentiments.

JOSEPH LECOMTE,
Maire.

Saint-Boniface, 18 octobre 1893.

LETTRE DU NORD-OUEST

Prince-Albert, 18 oct. 1893.

M. le Directeur du *Manitoba*,

Tout n'est pas couleur de rose dans le Nord Ouest, et le fanatisme anglo saxon et protestant ne s'y endort pas plus qu'ailleurs. Notre législature, à plusieurs reprises, a voulu abolir nos écoles séparées et notre langue. Elle a réussi jusqu'à une certaine mesure sur ce dernier point, avec l'aide du parlement fédéral. Cependant la langue française est encore langue officielle, c'est-à-dire qu'on peut s'en servir dans les documents publics et dans les cours de justice. Cela n'a pas empêché nos législateurs d'en décréter l'exclusion dans nos écoles, où l'anglais seul doit être enseigné, si ce n'est un petit cours bien modeste, bien élémentaire de français qu'on veut bien tolérer. L'injustice de ce procédé nous a sauté aux yeux d'une manière bien cruelle aux examens de promotion des élèves, au mois de juin dernier. L'une de nos écoles de Prince-Albert, où la langue française est la dominante, avait quatre élèves à présenter pour promotion et deux de ces élèves, qui se trouvaient être les plus anciens et les plus capables, ayant eu le malheur de préparer leurs sujets d'examen en langue française, n'ont pas même eu l'honneur d'avoir leurs cahiers examinés ou corrigés. Le rapport du bureau d'éducation, quant à ces deux élèves, nous est venu avec la mention suivante : "Devoirs écrits en français." C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de promotion pour eux.

Mais que vous fait cette promotion ? diront peut être quelques-uns de vos lecteurs peu au fait de notre système scolaire. Voici ma réponse : L'octroi du gouvernement se fait sur une base quelque peu compliquée. On donne 70 pour cent par an sur un montant effectué, ainsi : $420 pour chaque école, $50 pour l'instituteur pourvu d'un diplôme de 1ère classe, $5 pour chaque élève, après que le nombre de dix élèves est dépassé, et enfin $25 pour chaque élève qui se trouve dans le degré (*standard*) IV ou au-dessus. Or, l'examen dont j'ai parlé plus haut avait pour objet de faire passer nos élèves du degré III à celui de IV. Qu'on veuille bien remarquer que la loi, qui faisait telle main basse sur la langue française, n'est devenue en force que le 1er janvier dernier. Voilà le *fair play* britannique tant vanté par les Anglo saxons. Mais aussi, ils sont bien le seul à le vanter leur *fair play* dérisoire. Je vous assure qu'il est bien vexant d'avoir à subir de pareilles avanies dans son propre pays natal, et il faut que le peuple qui les endure soit bien indulgent ou bien apathique pour ne pas montrer son indignation d'une manière plus expressive.

Nous avons beau réclamer, on se moque de nous et on veut nous anglifier à tout prix. Tas d'imbéciles ! C'est comme s'ils n'avaient pas l'exemple de la province de Québec—sans sortir de ce continent—pour leur montrer l'inutilité de leurs efforts dans ce sens. Continuez, messieurs les Anglais, si le cœur vous en dit, mais je vous préviens que vous vous fatiguerez avant nous.

Bien à vous,
M. le Directeur,
Votre ancien correspondant,
X.

LE DINER DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL

En annonçant la semaine dernière ces agapes des pauvres, nous disions : Le diner sera bon, allons-y.

Nous y sommes allés, et nous disons aujourd'hui : le diner était excellent.

Aussi, le succès est complet. Il y a eu foule et l'harmonie a été parfaite.

Les dames, et dans ce mot sont comprises les demoiselles, méritent les félicitations des convives, et les remerciements de la Société Saint-Vincent de Paul et des pauvres.

La fanfare de Saint Boniface a généreusement donné son concours à cette jolie fête, dont l'entrain a été relevé par le dévouement et la grâce des dames.

Plusieurs membres du clergé ont honoré de leur présence ce banquet.

Nous savons qu'à leur prochaine réunion les membres de la Saint-Vincent de Paul doivent passer des résolutions de remerciements à l'adresse de tous ceux qui ont prêté leur bienveillant concours à ce diner. Nous faisant d'avance l'interprète de tous, nous offrons aux dames, aux organisateurs, aux souscripteurs et donateurs, à la fanfare, à M. Mondor, qui a reçu les convives sous son toit, et aux convives eux-mêmes, les plus chaleureuses félicitations et l'expression de la gratitude des classes infortunées.

PERSONNEL

Le T. R. P. Langevin, supérieur des Oblats, est revenu de son voyage à l'ouest.

Le Rév. Père Poitras, O.M.I., est arrivé à Saint-Boniface pour y demeurer, après avoir exercé le ministère pendant plusieurs années à Mattawa, Ont. Le Révérend Père remplacera feu le regretté Père Maisonneuve comme procureur des missions.

Madame Lafond, fille de M. Louis Marion, du Lac des Canards, T. N.-O., est en promenade chez son oncle, M. Roger Marion.

MM. Modeste Lamontagne et Gédéon Couture, de cette ville, sont partis samedi pour l'exposition de Chicago.

Les RR. Sœurs de la Charité qui étaient à l'exposition de Chicago avec des élèves de nos écoles industrielles, sont de retour à Saint-Boniface.

Chronique Locale.

—Le pont Norwood est ouvert à la circulation.

—Le conseil de ville fait reconstruire le pont rouge, près de l'hôpital.

—M. Eucharistе Perrault a succombé à ses blessures hier, à la résidence de M. L. Harrison.

—Voyez la grande annonce du Magasin Bleu sur notre 4me page. Avantages extraordinaires.

—A LOUER—La jolie résidence de M. F. E. Verge. Possession au 1er novembre. Pour conditions s'adresser sur les lieux.

—M. J. F. Prud'homme, successeur de M. Verge, vend d'excellents cotons carreautés de couleurs foncées à 5 cents la verge.

—Au Magasin Bleu, No. 434, rue Principale, Winnipeg, c'est là que vous ferez des achats très avantageux en hardes faites. Allez-y donc une fois.

—Un changement d'heures se fera sur le Canadien Pacifique à partir de dimanche. Les convois de l'Est arriveront vers les 8 heures du matin et partiront vers les 6 heures du soir.

—Au lieu de numéros pour désigner les rues à Winnipeg, l'on est revenu aux anciens noms. C'est certainement plus compréhensible et plus rationnel avec un arpentage tel qu'est celui de la cité voisine.

—ENCAN ! ENCAN !—MM. Verge et Derpars vendront lundi prochain, à 2 heures p.m., une partie de leur ameublement de maison.

La vente aura lieu à la résidence privée de M. Despars, rue Notre-Dame.

—Pour un bon capot ou casque en fourrure, pour monsieur ou dame, adressez-vous au magasin de M. J. F. Prud'homme, successeur de M. Verge. Couvertes blanches ou grises, comforters, hardes - faites, chaussures, enfin vous pouvez vous procurer tout ce dont vous avez besoin à ce magasin et en payant très bon marché.

—Pour un bon chapeau, allez à la meilleure maison, chez C. A. Gareau, 324 rue Principale, Winnipeg. Réduction de 15 par cent d'ici à la fin de la saison.

—UNE DERNIÈRE CHANCE—Les billets à prix réduits vendus par le Northern Pacific pour Chicago offrent des avantages sans pareil à ceux qui désirent visiter l'exposition.

Vous pouvez faire le voyage, aller et retour, pour moins que le prix d'un passage. Ne manquez pas cette occasion unique de voir la plus grande merveille du 19me siècle.

—Au magasin de M. J. F. Prud'homme, successeur de M. Verge, on se procure de la magnifique flanellette de plusieurs nuances à 5 cents la verge, du bon coton jaune à 5 cents la verge, aussi d'excellents cotons carreautés de couleurs foncées à 5 cents la verge. Tout se vend à bon marché à ce nouveau magasin. Lisez l'annonce sur la première page.

—Un accident des plus pénibles est arrivé la semaine dernière à Sainte-Agathe. Un des fils de M. Tellier, de Saint-Norbert, était occupé aux battages chez M. Dagenais. Pendant qu'il était dans un hangar à grains l'étage supérieur de la bâtisse où il y avait 800 minots d'avoine céda sous le poids et le malheureux jeune homme était mort quand on parvint à le retirer.

—Pour pardessus, chapeaux, casques, habillements, vêtements de dessous, allez au Magasin Bleu, No. 434, rue Principale.

—M. F. E. Verge, donne avis aux citoyens de Saint-Boniface et au public en général, qu'il a vendu son établissement de marchandises sèches, hardes et chaussures à M. J. F. Prud'homme.

M. Verge profite de l'occasion pour remercier cordialement ses nombreuses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et espère qu'ils voudront bien continuer leur patronage à celui qui lui succède.

Comme M. Verge doit partir sous peu, il prie ceux qui lui sont endettés de vouloir bien règler leurs comptes au plus tôt.

—On se procure du bon coton jaune à 5 cents la verge chez M. J. F. Prud'homme. Les marchandises nouvelles arrivent tous les jours. Il y a de grands avantages à acheter à ce magasin où tout se vend à très bon marché. Voyez l'annonce sur notre première page.

—EGARÉE—$50 de récompense—Voici la description d'une jeune fille qui s'est égarée en cette ville et pour laquelle ses parents affligés offrent la récompense ci-haut mentionnée : Elle est âgée de 3 pieds et haute de 4 ans ; est sourde des deux yeux et aveugle des deux oreilles ; mange ordinairement par la bouche, ferme les yeux pour dormir, aime beaucoup son père parce qu'il sauvait toujours assez d'argent pour lui acheter de bonnes choses aussi était-elle fière lorsqu'elle le voyait partir pour aller faire des achats à la maison C. D. Anderson & Cie, et dont M. Lemieux est maintenant le propriétaire.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert,

23 oct.—Dimanche, 22 octobre, a eu lieu en notre paroisse la bénédiction des nouveaux bâtiments de ferme qui viennent d'être exécutés, au monastère de Notre Dame des Prairies, sous l'habile direction de M. Cinq-Mars, de Saint-Boniface.

Nous avons eu l'honneur de pouvoir visiter la nouvelle porcherie, grainerie, beurrerie et le poulailler, et nous avons pu juger que sous le rapport du travail et de la solidité, rien ne laisse à désirer.

Notre digne vicaire présida la cérémonie.

Une foule nombreuse et pieuse s'était fait le devoir d'y assister.

La bénédiction finie, nous avons eu le bonheur d'entendre le R. P. Supérieur de l'abbaye, qui, en quelques termes forts éloquents, a si bien su faire comprendre qu'avec le respect pour Dieu et l'ambition du travail, l'on arrivait toujours au bonheur qui nous est offert ici bas, et au repos éternel que Dieu tout puissant nous réserve auprès de lui. Nous adressons nos sincères remerciements aux RR. PP. du monastère d'avoir bien voulu nous inviter à leur imposante cérémonie.

NAISSANCE

COUTURE—En cette ville, le 23 courant, l'épouse de M. Pierre Couture, un garçon.

MARIAGE

CUSSON-CHAMBERLAND—A la cathédrale, hier, le 23 courant, M. Joseph Cusson, fils de M. Charles Cusson, de cette ville, conduisait à l'autel Melle Marguerite Chamberland, fille aînée de M. Elie Chamberland, propriétaire de l'Hôtel de Québec, de cette ville.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes mariés.

AVIS.

La vente des terrains pour taxes de la Municipalité de Ritchot a été ajournée à mardi le 7me jour de Novembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, au bureau de M. Prendergast, No. 433 rue Principale, Winnipeg.

G T. LANDRY,
Sec.-Trésorier.

23 Octobre 1893.

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 24 Novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er Janvier prochain :

CAMILLE et TREHERNE, viâ OLIVE, deux fois par semaine, distance calculée 12 milles.

GREENWAY et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

RATHWELL et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

REABURN et STATION du chemin de fer, douze fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

SWAN LAKE et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

TREHERNE et STATION du chemin de fer, six fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions des contrats proposés et des formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste ci-dessus mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 13 Oct. 1893. 3i 25-10

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 9 octobre.

Présents : Son honneur le maire et MM. les conseillers Lauzon, Lavoie, Gaudaur et Gauvin.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

Les communications suivantes sont lues :

De M. J. E. P. Prendergast, se plaignant de ce qu'une bâtisse considérable a été laissée dans la rue LaVérandrye en face de sa propriété, au grand détriment de son locataire ; de M. O. Miford, faisant la même plainte et demandant que la ville prenne les moyens de faire disparaître cette obstruction ; de MM. Aikins, Culver & M Clenegan, avocats de la " Manitoba & North West Loan Co'y," accusant réception de la lettre adressée à cette compagnie par le secrétaire trésorier de la ville, au sujet de la bâtisse connue sous le nom d'Hotel National et maintenant dans la rue LaVérandrye, informant le conseil que des procédures judiciaires ont été prises au sujet de cette maison, et donnant avis que toutes personnes qui toucheront à cette bâtisse autrement que suivant les instructions de la Cour, seront tenues responsables de tous dommages qui en pourraient resulter. Cette lettre contient aussi une copie des procédures ; de M. J. Y. Griffin & Co'y, informant le conseil qu'ils ont pris des arrangements pour l'enlèvement de leurs déchets, en sorte qu'ils peuvent maintenant se passer d'un terrain spécial pour en faire le dépôt.

Présentés, les comptes suivants : Ed. Guilbault, $7.20 ; Ls Gagnon, $2.25 ; R. D. Richardson, $3.35 ; aussi le rapport du bureau de police pour le mois de septembre dernier, accusant une recette de $2.00 et une dépense de $4.80.

Le conseiller Lavoie présente le 8me rapport du comité des finances, recommandant que des procédures judiciaires soient instituées contre M. J. C. Auger, ex-secrétaire-trésorier de la ville, et contre ses cautions pour le recouvrement de la somme, en capital et intérêt, due par M. Auger à la ville ; recommandant aussi qu'une audition spéciale des livres et comptes de la ville, depuis l'année 1886 jusqu'à l'année 1892 inclusivement, soit faite, et qu'une somme de $150 soit votée à cette fin.

Le conseiller Gaudaur présente le 8me rapport du comité des travaux publics recommandant qu'une somme de $150 soit votée pour construire un pont (culvert) à la place de l'ancien pont Rouge, sur la coulée près de l'Hôpital, l'ouvrage devant être fait à la journée, et que le président du comité des travaux publics soit autorisé à engager un charpentier pour faire l'ouvrage en bois ; recommandant aussi que le bois de chêne maintenant en la possession de la ville soit employé dans la construction de cet ouvrage, la dite somme de $150 devant comprendre les frais de la confection d'un trottoir pour lequel le bois du trottoir de la rue de l'Hôpital sera employé.

INTERPELLATIONS

Le conseiller Gaudaur demande si les commissaires d'Ecoles ont transmis le rapport qui leur a été demandé. Réponse : Non.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Lauzon donne avis qu'à la prochaine séance il proposera l'introduction d'un règlement pour empêcher les animaux d'errer dans la ville.

MOTIONS :—Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lauzon, que le 8me rapport du comité des finances soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Lauzon, appuyé par le conseiller Lavoie, que le rapport du bureau de police soit accepté, et que le compte de M. Ed. Guilbault, $7.20, soit payé. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lauzon, que le compte de Ls. Gagnon, $2.25, soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiler Lauzon, que le compte de R. D. Richardson, $3.35, soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé pas le conseiller Lauzon, que le 8me rapport du comité des travaux publics soit adopté, et que le pont y mentionné soit construit sans délai. Agréé.

Proposé par le conseiller Lauzon, appuyé par le conseiller Gauvin, que sur demande de M. Garrett Picket, la somme qu'il doit à la ville, comme taxe de capitation, lui soit remise, vû qu'il est infirme et n'a aucuns moyens d'existence.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que la corporation s'adresse au tribunal saisi de la cause de la Manitoba and North West Loan Coy vs. Cyr & Hargahar, pour obtenir la permission de faire enlever l'Hôtel National qui obstrue la rue LaVérandrye, et de faire place sur un lot vacant tout près de l'endroit où il se trouve actuellement jusqu'à ce que le procès soit décidé. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Gaudaur, qu'une somme de $300 soit votée pour établir une pesée publique sur le lot voisin de l'Hôtel de Ville et que le moteur et le secondeur soient autorisés de faire l'achat et l'installation. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que le rapport du comité spécial nommé le 24 juillet dernier, pour faire un examen du terrain et des bâtisses de l'exposition, recommandant la vente des étables ou abris, soit adopté, et que la partie centrale de ces étables ainsi que les tuyaux en fer et la vieille couverture en ferblanc soient vendus par encan public sur les lieux, le 23 octobre courant, à 2 hrs p.m., et qu'une annonce de la vente soit publiée dans *Le Manitoba*. Agréé.

Proposé par le conseiller Lauzon, appuyé par le conseiller Gaudaur, que le comité de police soit autorisé à faire faire une nouvelle cheminée en arrière du bureau du trésorier. Agréé.

Proposé par le conseiller Lauzon, appuyé par le conseiller Gauvin, que le comité spécial nommé pour étudier la question d'un pont libre sur la rivière Rouge, entre Saint-Boniface et Winnipeg, soit autorisé à voir M. Reid, l'entrepreneur du pont Norwood, afin d'obtenir de lui des informations touchant les frais et autres détails se rapportant à la construction d'un tel pont. Agréé.

M. le conseiller Lambert entre et prend son siège.

Il propose, appuyé par le conseiller Lauzon que le conseil reçoivent officiellement les honorables MM. Foster, Angers et Landry, actuellement de passage en cette province. Cette motion est adoptée.

Proposé par le conseiller Lauzon, appuyé par le conseiller Gaudaur, que la séance soit ajournée à lundi prochain, le 16 courant. Agréé.

Et la séance est levée.

ETAT DE LA CAISSE AU 25 SEPTEMBRE 1893.

Surtiré 11 sept. 1893		$3,013.30
Tiré chèques Nos. 2555 à 2583. ..		536 19
		3,549 49
Cr.		
Recettes, taxes.........	2?8 99	
Billets recevables.......	31 60	
		3,228.90
Montant dû d'après livre de chèques........	$3,229 97	
En mains......	1.07	
		3,228.90

ETAT DE LA CAISSE AU 9 OCTOBRE 1893

Surtiré 25 sept. 1893.........		$3,229.97
Tiré chèques Nos. 2584 à 2594....		377.89
		3,607 86
RECETTES		
Taxes..........	373.09	
Licences de chiens......	10.00	
Enclos...........	5 00	
Frais......	11.05	
		3,208.72
Montant dû d'après livre de chèques........	$3,217.71	
En mains	8.99	
		3,208.72

Dans le rapport de la séance du 25 septembre, une erreur s'est glissée. Le conseiller Lambert n'était pas présent à la séance.